Ministere de la Communauté française

Département de l'Education, de la Recherche et de la Formation.

Direction générale de la formation, de la promotion sociale , de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études.

Service de l'enseignement de promotion sociale.

1040 Bruxelles , le 27 Nov 97 Rue de la Science , 43 02 / 238.86.11

CM

Monsieur Jacques Lefere Administrateur délégué

Rue des Halles, 13 1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2198

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
Unité de formation : DELEGUES DE CLASSE DU CONSEIL DES ELEVES POUR
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE.
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE

Code Référence :

TRANSITION 957001U11C1

Monsieur l'Administrateur Déléqué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

## U.F. Délégués de classe du Conseil des élèves - enseignement secondaire de plein exercice Convention

#### Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve des capacités suivantes :

- 1. Situer le rôle du Conseil des élèves au sein de l'institution.
- 2. Définir son rôle de représentant des élèves en relation avec les rôles des professeurs et de la Direction.
- 3. Représenter un groupe d'élèves et défendre un avis collectif.
- 4. Identifier les différents types de réunions auxquelles ils seront amenés à participer (information ascendante, descendante, prise de décision), et en expliciter les méthodologies spécifiques.
- 5. Participer à une réunion de manière positive et constructive.
- 6. Animer une réunion et mener le groupe vers l'accomplissement de la tâche donnée.
- 7. Construire, mener et évaluer un programme d'actions (objectifs, planification, répartition des tâches, identification des ressources disponibles, freins, facilitants, évaluation)
- 8. Résoudre les conflits entre élèves surgissant lors des réunions de classe et du C.E. par l'application d'outils adéquats.

#### Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des compétences suivantes :

- 1. Adéquation du comportement à la situation de communication.
- 2. Niveau de prise de conscience du principe de représentativité lors des interventions.
- 3. Niveau de prise de conscience des limites du rôle de délégué de classe membre du C.E.
- 4. Choix judicieux des stratégies d'intervention et adéquation aux objectifs à atteindre.
- Sens de l'écoute.
- 6. Prise en compte des besoins collectifs.

## U.F. Délégués de classe du Conseil des élèves - enseignement secondaire de plein exercice Convention

### Les chargés de cours

Experts reconnus comme personnes ressources dans le domaine de la communication, de l'animation d'équipes et de la psychologie des groupes, connaissant bien l'institution scolaire.

La représentativité appliquée aux C.E.	De défendre un avis collectif, même si celui-ci diffère de son avis personnel
	D'adopter un comportement adéquat au rôle à jouer : rester dans les limites de son rôle de membre du C.E. dans toutes les circonstances où il est investi de cette mission.
	D'user du pouvoir qui lui est donné en mesurant les implications de ses actes.
La citoyenneté et ses implications	D'adopter un comportement autonome et responsable.
	De participer d'une manière dynamique à la vie de l'Institution dans laquelle il est impliqué.

# U.F. Délégués de classe du Conseil des élèves - enseignement secondaire de plein exercice Convention

### Programme des cours

Matières	Objectifs - L'étudiant sera capable :
Part Control Control	
La participation positive	De participer à une réunion en adoptant un comportement propice à la réalisation des objectifs du groupe.
L'animation de réunions de différents types	De faire émerger d'un groupe (classe p.e.) un avis collectif ou un consensus sur un problème posé.
	D'organiser le travail du groupe de manière à le mener vers l'objectif à atteindre (groupe à tâches)
Les bases de la communication	De communiquer efficacement en se basant sur quelques outils élémentaires (référentiel commun)
La construction, gestion et évaluation de projets	De construire, mener et évaluer un programme d'action: fixer les objectifs, planifier, répartir les tâches, identifier les ressources disponibles, identifier les freins et les facilitants, évaluer.
E. Coultonicocat ( The coupe	
Les phénomènes de groupes	De reconnaître les phénomènes propres à la dynamique des groupes.
	De réguler les échanges entre les participants.
La résolution de conflits	D'appliquer à un problème ou une situation complexe se présentant dans le groupe d'élèves du C.E. le schéma de l'analyse de l'entraînement mental.

### U.F. Délégués de classe du Conseil des élèves - enseignement secondaire de plein exercice

Constitution des groupes ou regroupements.

NEANT

### U.F. Délégués de classe du Conseil des élèves - enseignement secondaire de plein exercice

### Capacités préalables requises.

Pour être admis comme étudiant régulier dans cette UF, il faut remplir la condition suivante :

Avoir été élu comme délégué de classe effectif ou suppléant au conseil des élèves d'un établissement secondaire de plein exercice.

### U.F. Délégués de classe du Conseil des élèves - enseignement secondaire de plein exercice.

Convention sur le contenu

### Finalités de l'unité de formation.

#### Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation permettra de :

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### Finalités spécifiques

### L'unité de formation vise à :

- 1. Donner à l'étudiant des outils et méthodes afin qu'il puisse remplir son rôle de délégué de classe et de membre du conseil des élèves.
- 2. Le préparer au fonctionnement interne de cet organe et à son rôle institutionnel.
- 3. Former l'étudiant à la représentativité, à la participation et l'animation de réunions, à la construction et gestion de projets

			1.2.b
Code de l'unité de formation : (3)			
11. Horaire minimum de l'unité de formation :			
Horaire minimum :			
1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Théorie : représentativité et citoyenneté	CG	A (2) (3)	5
Les réunions	CT	F	15
Le fonctionnement d'un groupe	CT	F	10
Séminaire : encadrement et évaluation d'exercices en situation réelle	СТ	F	10
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		1
		Total des périodes	40
12. Réservé au Service d'inspection :  a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) a	u dossier pédagogi	que [annexe(s	s) éventuelle(s)]:
b) <u>Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier péda</u> ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCO			
En cas de décision négative, motivation de cette dernière :			
Date: Signatur			
(2) A compléter (3) Réservé à l'Administration			

Code de l'unité de formation: (3)	/	
	95\$7001 UM	C1
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Séminaire : représentativité et citoyenneté	CG	A	5
Les réunions	CT	F	15
Le fonctionnement d'un groupe	CT	F	10
Séminaire : encadrement et évaluation d'exercices en situation réelle	CI	F	10
. Part d'autonomie	xxxxxxxx		
		Total des périodes	40

12.	Réserva	au Cervico	d'inspection
44.	MUCH SE	AU SELVICE	O INTRACTION .

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [aumexe(s) e	<u>) éventueile(s)]</u>
--	-------------------------

avis favorable Stoulch

21-11-1987

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette-dernière :

Date: 2.5 NOV. 1997

Signature:

agp Conna

D 8 BIS/UF: au 01.03.96

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

<sup>(4)</sup> Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

<sup>(5)</sup> Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)